

Démarche	: PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille de réfugié
Organisme	: .Sous-Direction de l'Administration des Etrangers

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire s'adresse aux ressortissants étrangers présents sur le territoire français, qui souhaitent solliciter une première demande de titre de séjour en leur qualité de membre de famille d'une personne résidant régulièrement sur le territoire français.

Cette démarche est ouverte aux étrangers qui sollicitent un premier titre de séjour en tant que :

- membre de famille d'un réfugié;
- membre de famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire;
- membre de famille d'un apatride;

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous en salle de gestion.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-2 du code pénal).

Veuillez sélectionner le centre de réception des étrangers dont vous relevez :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

J'habite un des arrondissements suivants 11-12-13-14-19-20, je dépend du CRE Charcot

J'habite un des arrondissements suivants 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-15-16-17-18, je dépend du CRE Truffaut

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Pour plus d'informations sur l'accueil des ressortissants étrangers à Paris, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de police de Paris (<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Ressortissants-etrangers/Ressortissants-etrangers>)

INFORMATIONS IMPORTANTES

Objet de ce formulaire

L'accueil des demandeurs de titre de séjour se fait désormais exclusivement sur rendez-vous.

En tant que personne sollicitant un premier titre de séjour, vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour en joignant les pièces justificatives demandées. Si votre dossier est complet, l'administration vous délivrera un rendez-vous afin d'examiner votre situation.

Votre lieu de résidence

Vous devez résider à Paris pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département, votre dossier sera rejeté pour irrecevabilité et vous devrez faire votre demande auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

Rappel de la réglementation

Pour demander un premier titre de séjour en tant que membre de famille, vous devez produire des pièces générales pour justifier notamment de votre lien familial et/ou de filiation.

Vous devez également produire des pièces particulières en fonction du titre de séjour sollicité.

--
ATTENTION : un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînera le rejet du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (article 441-1 à 441-12 du Code pénal)

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (pour un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

Pièces justificatives

Il est important de noter que le bouton "ajouter un élément", qui apparaît à certains endroits du formulaire, vous permet d'ajouter autant d'informations et de pièces justificatives que vous le souhaitez dans la rubrique concernée.

Veillez à bien produire tous les justificatifs demandés : lorsque votre dossier aura commencé à être instruit, vous ne pourrez plus le modifier sauf si l'administration vous demande des compléments.

TITRE DE SEJOUR DEMANDE

Type de demande

Ce formulaire est destiné aux primo-demandeurs d'un titre de séjour.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Première demande

Titre de séjour demandé

Vous devez mentionner expressément le titre de séjour que vous sollicitez .

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

membre de famille d'un réfugié

membre de famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire

membre de famille d'un apatride (carte de séjour temporaire)

membre de famille d'un apatride (carte de résident)

HISTORIQUE ADMINISTRATIF

votre numéro AGDREF, le cas échéant

Si vous avez déjà déposé une demande de titre de séjour, d'asile, ou obtenu un visa long séjour, un numéro AGDREF vous a été attribué.

Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour ou vignette OFII (n° Etr). Il commence généralement par le numéro de département ou par 99.

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM

NOM D'EPOUSE

Prénom(s)

Sexe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

F (féminin)

M (masculin)

Né(e) le

jj/mm/aaaa

à (Ville)

Pays

Pays dans lequel vous êtes né(e)

Nationalité

Adresse e-mail

Cette adresse e-mail doit être la vôtre

Numéro de téléphone portable

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille de

Domicile en France du demandeur

Adresse de votre domicile en France

ENTREE EN FRANCE

Date d'entrée en France

Date à laquelle vous êtes entré(e) en France

jj/mm/aaaa

Type d'entrée en France

Vous devez indiquer ici avec quel visa vous êtes entré(e) en France ou si vous êtes entré(e) irrégulièrement en France

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Visa court séjour

Visa long séjour

Autre visa

Dispensé de visa

Entrée irrégulière

QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE?

Pièces justificatives communes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)

A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille de

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif du lien familial et/ou de filiation

tout document d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.

Ou tout document d'état civil correspondant à la situation au moment de la demande.

Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)

A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif du lien familial et/ou de filiation

tout document d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.

Ou tout document d'état civil correspondant à la situation au moment de la demande.

Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)

A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif du lien familial et/ou de filiation

tout document d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.

Ou tout document d'état civil correspondant à la situation au moment de la demande.

Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Membre de famille de réfugié

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de séjour du réfugié ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de séjour du réfugié ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille de

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour du réfugié ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Membre de famille du bénéficiaire de la protection subsidiaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour du bénéficiaire de la protection subsidiaire ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour du bénéficiaire de la protection subsidiaire ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour du bénéficiaire de la protection subsidiaire ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Membre de famille d'un apatride

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour du bénéficiaire du statut d'apatride ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs relatifs à la communauté de vie

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille de

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour du bénéficiaire du statut d'apatride ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour du bénéficiaire du statut d'apatride ou attestation de l'OFPRA

Cette pièce est obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs relatifs à la communauté de vie

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective